



# L'année 2019 de la SSA

RAPPORT ANNUEL



# Le ciel bleu avant la tempête

Jamais la SSA n'aura autant encaissé de droits d'auteurs (plus de 25 millions), et elle n'a guère dépensé aussi peu pour faire ce travail (moins de 12%). Ces excellents résultats sont le fruit d'une conjoncture exceptionnelle dans l'exploitation de notre répertoire, mais également celui d'un patient travail de consolidation et de rationalisation par la Direction, conduite par Jürg Ruchti, Directeur, et Patrick Willy, Directeur des Finances et des Ressources Humaines. Ils peuvent s'appuyer sur une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs dévoués et performants. Que toutes et tous en soient chaleureusement remerciés, car nous perpétons ainsi la tradition d'excellence et de proximité qui fait la raison d'être de notre coopérative.

Tout irait bien dans le meilleur des mondes, donc, si au moment d'écrire ces lignes je ne devais pas témoigner de la tourmente dans laquelle notre société est plongée depuis le début de l'année 2020. D'une part, des disparités imprévisibles et exceptionnelles de diffusion sur les chaînes de la RTS et de la RSI nous ont contraints à prendre une mesure d'urgence sévère: la baisse provisoire de 50% des droits d'émission. D'autre part, la fermeture des scènes suite à l'épidémie de COVID-19 a privé de rémunérations nombre d'autrices et d'auteurs du spectacle vivant.

On le comprend bien avec ce paradoxe: la bonne santé des intérêts confiés à la SSA est entièrement dépendante de l'exploitation effective des œuvres déclarées à son répertoire. Si d'ordinaire il existe une certaine prévisibilité dans les encaissements (qui permet une planification des ressources nécessaires pour les percevoir), les mutations des programmations ont une influence fondamentale, non seulement sur les autrices et les auteurs, mais également sur la SSA, qui les regroupe. C'est dans ce grand écart que réside le défi de gouvernance du Conseil d'Administration que je préside: maintenir les prestations économiques et culturelles les plus ambitieuses possible afin que chacune et chacun puisse pleinement profiter du fruit de son travail artistique. Nous avons relevé ce défi pour 2019. L'avenir nous en dira plus concernant 2020, mais notre engagement reste infaillible.

**Denis RABAGLIA,**  
Président du Conseil d'Administration

# L'année 2019 en bref

A la faveur de circonstances extraordinaires, l'année 2019 a été très positive.

- La perception des droits a atteint la somme de CHF 25'259'783.- (+8.36% par rapport à 2018).
- Les perceptions en matière de représentations théâtrales ont atteint un pic de 5,8 millions de francs.
- L'audiovisuel a bénéficié de rattrapages en matière de copie privée et d'un nouvel accord avec une importante plateforme de vidéo à la demande – mais les droits de diffusion linéaire donnent des signaux de fragilité.
- Grâce à l'optimisation et la numérisation de processus, ainsi qu'à la baisse de frais fixes, les charges sont restées stables.
- Il en résulte un taux moyen des commissions qui compte historiquement parmi les trois plus bas de l'histoire de la SSA: 11.87% (-0.17 point).
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. La masse des droits versés a augmenté (+17.48%).
- La révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins est terminée. La SSA se réjouit de l'introduction d'un droit inaliénable pour les exploitations «à la demande» en faveur des autrices, auteurs et interprètes. C'est elle qui gèrera ce nouveau droit à rémunération, placé sous surveillance étatique, pour l'ensemble des sociétés de gestion suisses.
- Seule ou en collaboration, la SSA a initié de nouveaux services: expertises pour litiges scénaristiques, gestion de contrats d'édition pour les traductions d'œuvres scéniques, ouverture d'un espace collaboratif.
- L'excellent exercice 2019 a permis d'attribuer CHF 1,041 million au Fonds Culturel et CHF 968'195.- aux fonds sociaux.
- Pour l'action culturelle, CHF 1'032'325.84 a été dépensé en 2019. 349 autrices et auteurs ont participé à ses concours et actions, dont 105 ont reçu un soutien.
- La nouvelle action culturelle «De la scène à l'écran» a dressé un pont remarqué et apprécié entre les disciplines artistiques réunies au sein de la coopérative.
- Dans l'Union européenne, les organisations des artistes ont remporté une intense bataille contre les géants de l'internet dans le cadre d'une nouvelle directive sur le droit d'auteur.
- Ceci est le premier rapport annuel de la SSA rédigé en langue épïcène: progressivement, ce sera le cas de toutes ses publications, dans toutes ses langues de communication.

## SOMMAIRE

1 Perception des droits	page 4	4 Répartition des droits	8	8 Organisation	16
La nouvelle loi sur le droit d'auteur	6	5 Relations extérieures	10	9 Rapport de l'organe de révision	19
2 Taux de frais et commissions	7	6 Membres	12	10 Bilan & Comptes	21
3 Flux financier	7	7 Les fonds	13	Crédits / impressum	30

# 1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2018 CHF	2019 CHF	% de l'encaissement total	Ecart en %	
<b>Droits de gestion collective obligatoire</b>						
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	3'145'059.41	3'060'491.98			
	retransmission (TC 2)	45'844.80	37'169.73			
	réception publique (TC 3)	499'313.95	493'383.19			
	copie privée (TC 4)	462'950.30	468'121.10			
	location (TC 5)	4'653.35	5'623.64			
	location (TC 6)	4'540.35	238.60			
	utilisation scolaire (TC 7)	195'064.47	124'067.80			
	utilisation entreprise (TC 9)	208'800.95	130'210.30			
	utilisation par personnes handicapées (TC 10)	2'938.29	1'391.90			
	copie privée (TC 12)	587'933.57	854'333.84			
	utilisation œuvres orphelines (TC 13)	-	-			
			<b>5'157'099.44</b>	<b>5'175'032.08</b>	<b>20.49 %</b>	<b>0.35 %</b>
	<b>Droits de gestion collective obligatoire par délégation</b>					
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	3'386'355.45	3'215'437.50			
	TC 4 à 6 et 12	1'338'409.77	2'429'210.92			
	TC 7, 9 et 10	222'244.46	90'446.87			
		<b>4'947'009.68</b>	<b>5'735'095.29</b>	<b>22.70 %</b>	<b>15.93 %</b>	
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	240'072.80	353'452.27			
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	152'204.45	157'272.19			
		<b>392'277.25</b>	<b>510'724.46</b>	<b>2.02 %</b>	<b>30.19 %</b>	
droits provenant du câble étranger		<b>51'875.62</b>	<b>39'778.97</b>	<b>0.16 %</b>	<b>-23.32 %</b>	
		<b>5'391'162.55</b>	<b>6'285'598.72</b>		<b>16.59 %</b>	
<b>Droits de gestion collective volontaire</b>						
droits d'émission SRG SSR radios et TV locales/privées divers (sociétés sœurs)	droits d'émission SRG SSR	6'777'036.85	6'789'067.50			
	radios et TV locales/privées	80'872.25	55'731.08			
	divers (sociétés sœurs)	28'961.65	20'041.40			
		<b>6'886'870.75</b>	<b>6'864'839.98</b>	<b>27.18 %</b>	<b>-0.32 %</b>	
droits de reproduction		7'884.25	14'304.10			
video on demand / Internet		141'130.99	326'593.79			
		<b>149'015.24</b>	<b>340'897.89</b>	<b>1.35 %</b>	<b>128.77 %</b>	
		<b>7'035'885.99</b>	<b>7'205'737.87</b>		<b>2.41 %</b>	
<b>Droits de gestion individuelle</b>						
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	4'627'205.84	5'421'019.64			
	théâtre amateur	359'791.95	424'598.30			
		<b>4'986'997.79</b>	<b>5'845'617.94</b>	<b>23.14 %</b>	<b>17.22 %</b>	
gestion contrats individuels et divers		84'649.08	43'681.80			
		<b>5'071'646.87</b>	<b>5'889'299.74</b>	<b>0.17 %</b>	<b>-48.40 %</b>	
		<b>5'071'646.87</b>	<b>5'889'299.74</b>		<b>16.12 %</b>	
droits provenant de l'étranger		<b>654'990.58</b>	<b>704'115.45</b>	<b>2.79 %</b>	<b>7.50 %</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>23'310'785.43</b>	<b>25'259'783.86</b>	<b>100 %</b>	<b>8.36 %</b>	



## Tarif commun 12

(copie privée par le biais de la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de services d'enregistrement virtuel privés)  
En raison du recours introduit par la communauté d'intérêts des sociétés de radio et télévision IRF contre le Tarif commun 12 en 2017, la SSA s'était vue exposée au risque de devoir rembourser des recettes issues de ce tarif. Par conséquent, elle avait été contrainte de les bloquer. Ce recours est toujours pendant. Une médiation entre l'IRF et les sociétés de gestion a débouché sur un accord en décembre 2018. La SSA a pu inclure les sommes encaissées pour 2018 dans les perceptions de l'exercice 2019. Les recettes de deux années (2017 et 2018) du Tarif commun 12 ont été réparties en 2019.



# Commentaires (tableau ci-contre)

La perception des droits augmente : CHF 25'259'783.– (+8.36 % par rapport à 2018). Cela est principalement dû au déblocage partiel des recettes provenant du Tarif commun 12 (voir encadré page 4) ainsi qu'à un pic exceptionnel dans les arts vivants.

## 1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. La présente rubrique concerne de tels droits, que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

### Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

La légère augmentation de ces droits (+0.35 %) provient principalement du déblocage partiel des recettes du Tarif commun 12 (voir encadré page 4), d'autres tarifs étant au contraire en recul. Les variations des Tarifs communs 5, 6, 7 et 9 sont partiellement dues à des décalages temporels de leur comptabilisation en 2018.

## 1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoire perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

### Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus conformément à la convention qui nous lie à Suissimage depuis 1998. Les recettes du Tarif commun 12 sont à l'origine des plus grandes variations (voir encadré page 4).

## 1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

### DROITS D'ÉMISSION

#### SRG SSR

La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA et les perceptions y sont restées stables. Pour la télévision, ce poste comprend les utilisations d'accompagnement du programme, notamment la mise à disposition des œuvres (télévision de rattrapage et vidéo à la demande gratuite).

### Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement, tout comme la programmation de notre répertoire. La SSA représente également deux sociétés sœurs suisses dans ce domaine de gestion. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris et la perception ne comprend que les diffuseurs suisses romands.

## VIDÉO À LA DEMANDE/INTERNET

Ce poste comprend surtout les recettes de vidéo à la demande. L'augmentation provient d'un nouvel accord avec une plateforme importante. Pour les diffuseurs linéaires, ces utilisations sont encore englobées dans les forfaits couvrant principalement les droits d'émission et ne sont donc pas comptabilisées dans la présente rubrique.

## 1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

### Droits de représentation scénique

Des manifestations exceptionnelles ont provoqué un véritable pic de perception. Le répertoire géré par la SSA occupe une place prépondérante dans les arts vivants en Suisse romande. Ce secteur témoigne d'une belle vitalité. Plus de 12'000 représentations ont été traitées. La rationalisation obtenue grâce à la dématérialisation de la majorité des transactions permet de maintenir le même effectif au sein du Département Scène, malgré l'augmentation constante des dossiers à traiter. 89.22 % des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, 4.23 % de Suisse allemande, 5.69 % de Suisse italienne et enfin, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays, 0.85 % (notamment en Allemagne et en Autriche).

## 1.5 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 22 sociétés établies dans 23 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède, Russie et Uruguay. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur. Après plusieurs années de stagnation, les perceptions 2019 sont à la hausse (+7.5 %).



## LA RÉVISION DU DROIT D'AUTEUR SUISSE EST TERMINÉE

Le 27 septembre 2019, l'Assemblée fédérale a voté le texte final révisant la Loi sur le droit d'auteur initiée il y a 8 ans. L'innovation la plus réjouissante est un nouveau droit à rémunération pour la vidéo à la demande en faveur des scénaristes, réalisatrices et réalisateurs. Il tombe à point nommé alors que de nombreuses plateformes annoncent leur lancement en Europe. Le référendum lancé par le Parti Pirate n'ayant pas abouti, la nouvelle loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

### Droit à rémunération pour la vidéo à la demande

A la satisfaction de la SSA, un nouveau droit à rémunération sera introduit en faveur des autrices, auteurs et interprètes lorsque leurs œuvres sont utilisées dans le cadre d'offres de vidéo à la demande. Il englobe toutes les formes possibles de ces offres : par abonnement ou œuvre par œuvre, à titre gratuit ou payant. Ce sont les plateformes qui devront payer ces redevances. Le nouveau droit ne pourra être géré que par une société de gestion agréée et sera lié à la surveillance étatique habituelle : les tarifs doivent répondre à des critères stricts et être approuvés par une commission arbitrale.

Ce droit est inaliénable, les autrices et auteurs ne peuvent ni le transférer par contrat ni y renoncer. Mais il souffre aussi de quelques imperfections. D'abord, plusieurs genres d'œuvres en sont exclus, notamment les œuvres journalistiques « de service ou de commande ». Celles-ci resteront gérées, le cas échéant, de manière contractuelle par les organisations de gestion collective. D'autres exclusions ont heureusement pu être clarifiées lors des débats parlementaires. Un autre inconvénient réside en la substitution des rémunérations. Le nouveau droit à rémunération remplace la participation financière négociée contractuellement sur la base du droit exclusif de mise à disposition. En effet, les autrices et auteurs possédaient déjà – et conservent – un droit exclusif d'autoriser ou d'interdire l'utilisation de leur œuvre de manière « à ce que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement ». Ils en négocient la valeur avec les producteurs ou apportent ce droit exclusif à leur société d'auteurs. Pour leur assurer un revenu plus équitable, on aurait donc souhaité que la politique ajoute clairement un nouveau droit à rémunération au droit exclusif déjà présent. Malheureusement, le spectre d'un prétendu double paiement a mis fin à ce concept dès le début des travaux de révision. Les artistes ne doivent surtout pas doublement gagner peu... cherchez l'erreur.

### Les géants technologiques accaparent les revenus

En effet, les exploitations en ligne sont financièrement beaucoup moins intéressantes que les diffusions linéaires de télévision traditionnelles. Cela s'explique en grande partie par le phénomène dit de « transfert de valeurs » dans l'économie numérique. De nouveaux mécanismes ont profondément changé la manière avec laquelle on réalise des profits grâce aux créations artistiques : si elles

étaient auparavant le véritable produit que la consommatrice ou le consommateur payait au distributeur, ces créations sont devenues sous leur forme dématérialisée un puissant appât pour attirer les internautes sur grand nombre de plateformes en ligne. Leur attractivité permet d'y générer des recettes publicitaires et de collecter des quantités astronomiques de données qui constituent une matière extrêmement précieuse pour le marketing. Les moteurs de recherche en profitent également et par le biais d'astucieux couplages, films et musiques amènent les acheteurs potentiels vers les sites qui commercialisent toutes sortes de marchandises. Faut-il de responsabilités clairement établies, les artistes ne retirent rien de ces nouveaux modèles d'affaires. L'UE a œuvré au printemps 2019 contre ce phénomène dont il faudra évaluer les effets, en espérant que la Suisse suivra rapidement la même voie.

Sinon, faute de régulation, l'économie numérique continuera d'être peu rémunératrice pour les artistes. Les modèles d'affaires des plateformes souffrent de la concurrence du piratage, ainsi que de la gratuité des offres de puissants concurrents tels que YouTube où les spectatrices et spectateurs suisses visionnent davantage de contenus que sur Netflix, selon une récente étude. De plus, le niveau de prix accepté par le public a terriblement baissé en 20 ans de piratage impuni et de gratuité des accès.

Le nouveau droit améliore la systématique d'une rémunération des autrices et auteurs. Toutefois, cette révision n'apporte pas de réponse générale à la problématique du niveau de rémunération en chiffres et en nombres dans l'économie numérique.

C'est le défi qui attend les sociétés de gestion qui devront négocier le tarif applicable pour ce nouveau droit à rémunération : la SSA agira, en étroite collaboration avec Suissimage, comme gérante pour l'ensemble des sociétés suisses, grâce à de nouveaux accords qui sont intervenus en toute fin d'exercice.

Jürg RUCHTI,  
Directeur de la SSA

---

Un texte complet au sujet de la révision est paru dans le *Journal de la SSA* n°126. Les lectrices et lecteurs intéressés y trouveront les informations sur les autres changements qu'elle a apportés.



## 2 Taux de frais et commissions

### 2.1 TAUX DE FRAIS BRUT

Le taux de frais brut met en relation les charges totales de la SSA avec le total des droits encaissés, tout en prenant également en considération les sommes que la SSA abandonne à des sociétés suisses tierces au titre de la perception opérationnelle des droits soumis à la gestion collective obligatoire. C'est la méthode de calcul du taux de frais brut que recommandent les experts mandatés en 2015 par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle pour effectuer une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur suisses. La variation de ce taux s'explique par une augmentation des encaissements qui dépasse proportionnellement celle des charges.

(CHF)	2018	2019
Encaissements des droits après déduction des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	23'310'785.43	25'259'783.86
Quote-part des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	177'094.03	189'774.44
Valeur locative sur propriété immobilière (produit)	-	-
Autres produits	342'783.21	341'622.23
<b>Recette totale</b>	<b>23'830'662.67</b>	<b>25'791'180.53</b>
Valeur locative sur propriété immobilière (charge)	-	-
Frais, y compris commissions d'encaissement	3'325'694.25	3'529'551.96
<b>Frais totaux</b>	<b>3'325'694.25</b>	<b>3'529'551.96</b>
<b>Taux de frais brut (par rapport à la recette totale)</b>	<b>13.96 %</b>	<b>13.69 %</b>

### 2.2 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (parfois aussi appelé « taux de frais net ») qui s'élève pour cette année à 11.87% (12.04% en 2018). Ce taux a progressivement baissé au cours des sept exercices précédents. Toutefois, sa valeur particulièrement basse en 2019 s'explique surtout par un pic des encaissements, la maîtrise des charges et le report de certains projets.

## 3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(CHF)	2018	2019
<b>Droits perçus non encore répartis en début d'exercice</b>	<b>15'663'632.94</b>	<b>17'682'785.95</b>
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, mais pas encore encaissés au 31 décembre de l'année précédente	-26'483.79	-261'738.17
Droits encaissés durant l'exercice	23'310'785.43	25'259'783.86
Commissions	-2'807'244.19	-2'998'585.42
Attribution Fonds Culturel	-1'318'060.38	-1'041'715.59
Attribution Fonds de Secours	-592'172.03	-968'144.84
Attribution Fonds de Solidarité	-	-50.99
Droits encaissés durant l'exercice (en litige)	2'364'118.93	2'615'469.88
Droits en litige année antérieure, libérés	-654'204.45	-2'364'118.93
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, pas encore encaissés au 31 décembre	261'738.17	606'985.20
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-5'227'815.27	-5'791'504.96
Droits payés aux sociétés sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-13'242'011.25	-15'887'422.12
Bons de reprises de sociétés sœurs (erreurs de versement), retenues IDA et d'impôt à la source	-49'427.08	-67'070.25
Arrondis lors des transferts - différences de change	-71.08	-266.32
<b>Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice</b>	<b>17'682'785.95</b>	<b>16'784'407.30</b>



## 4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2018 CHF	2019 CHF	% de la répartition totale	Ecart en%
<b>Droits de gestion collective obligatoire</b>					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'728'671.09	2'898'325.60		
	TC 4+5+6+12	316'440.17	1'427'250.26		
	TC 7+9+10	161'131.22	200'334.02		
		<b>3'206'242.48</b>	<b>4'525'909.88</b>	20.81 %	41.16 %
<b>Droits de gestion collective obligatoire par délégation</b>					
audiovisuel francophone	TC 1 à 12	3'415'593.02	5'553'485.42	25.54 %	62.59 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	302'128.50	308'028.68		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	171'867.34	235'707.48		
		<b>473'995.84</b>	<b>543'736.16</b>	2.50 %	14.71 %
droits provenant du câble étranger		23'769.03	6'294.80	0.03 %	-73.52 %
		<b>3'913'357.89</b>	<b>6'103'516.38</b>		55.97 %
<b>Droits de gestion collective volontaire</b>					
	droits d'émission SRG SSR	6'412'173.43	5'532'505.35		
	radios et TV locales/privées	62'893.56	52'148.82		
	divers (sociétés sœurs)	15'991.05	32'972.80		
		<b>6'491'058.04</b>	<b>5'617'626.97</b>	25.83 %	-13.46 %
droits de reproduction		4'683.92	13'384.61		
video on demand / Internet		133'768.53	109'479.17		
		<b>138'452.45</b>	<b>122'863.78</b>	0.56 %	-11.26 %
		<b>6'629'510.49</b>	<b>5'740'490.75</b>		-13.41 %
<b>Droits de gestion individuelle</b>					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'680'119.44	4'362'248.12		
	théâtre amateur	287'833.15	338'278.13		
		<b>3'967'952.59</b>	<b>4'700'526.25</b>	21.62 %	18.46 %
gestion contrats individuels et divers		109'055.92	41'556.67	0.19 %	-61.89 %
		<b>4'077'008.51</b>	<b>4'742'082.92</b>		16.31 %
<b>Droits provenant de l'étranger</b>		<b>684'793.54</b>	<b>634'268.05</b>	2.92 %	-7.38 %
<b>TOTAUX</b>		<b>18'510'912.91</b>	<b>21'746'267.98</b>	100 %	17.48 %

## Commentaires

La répartition globale des droits est en hausse (+17.48 % par rapport à l'an précédent), en raison d'un doublement des répartitions pour le Tarif commun 12 (voir encadré page 4) et le pic des droits de représentation.

Il a été démontré que la SSA répartit très rapidement les droits encaissés. La SSA a versé des redevances à 1'303 autrices et auteurs membres ou à leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+4.1%). Le montant total versé s'est élevé à CHF 5'791'504.96 (+10.78%). Elle a versé des droits à 26 sociétés étrangères établies dans 16 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République tchèque). De plus, elle a réparti des droits à trois sociétés sœurs suisses.



La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Tous les règlements de répartition sont publiés sur le site [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch). Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR : 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire ;
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger : à la fin du mois, à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois ;
- Droits de gestion collective obligatoire : au cours du second semestre de l'année suivante.

#### 4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

##### Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). La répartition ordinaire relative aux exploitations 2018 a été effectuée fin 2019, pour un total de CHF 3'793'717.85 (ce montant englobe le solde des droits 2012 non répartis). Les tarifs minutaires versés pour les exploitations liées aux programmes suisses ont augmenté, vu le déblocage du Tarif commun 12 (voir encadré page 4).

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2016, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2012. Le règlement de répartition n'a pas été modifié en 2019.

#### 4.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

##### Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec Suissimage, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les autrices et auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2018, effectuée en décembre 2019, CHF 4'260'945.62 ont été versés. 30 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et Suissimage s'est déroulée de manière très efficace.

#### 4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

##### Droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément. Pour les diffusions 2017, aucun complément n'a pu être versé.

Les montants versés incluent la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Quelques droits restés en suspens pour des diffusions des années antérieures ont également été réglés. Le traitement des documentations des diffuseurs a connu une forte accélération en 2018, ce qui avait alors permis de répartir un plus grand nombre de périodes d'exploitation. Ce phénomène ne s'est pas reproduit en 2019 ; de plus, aucun complément n'a été versé. En conséquence, les droits répartis SSR ont diminué (-13.72 %).

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement. La variation résulte de décalages (irrégularités dans la réception des données nécessaires à la répartition).

#### 4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

##### Droits de représentation

Conséquence logique des perceptions, les droits répartis ont augmenté (+18.46 %). La proportion des droits versés aux membres de la SSA n'a jamais été aussi importante : elle atteint 47 % en moyenne (+2 points) et 49 % dans le théâtre professionnel. En théâtre professionnel comme en amateur, on peut se réjouir que les œuvres créées par des membres de la SSA dominent les classements selon les sommes générées. Autre fait réjouissant, les autrices et auteurs membres de la SSA ont créé sept des dix œuvres générant les sommes les plus importantes.

#### 4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

607 membres de la SSA (31 de plus qu'en 2018) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, de Belgique et d'Italie, représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 23 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Russie, Suède.

# 5 Relations extérieures

## 5.1 SOCIÉTÉS SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun: tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Sont les fruits de cette collaboration:

- l'action politique sous la dénomination «Swisscopyright»;
- le site [www.swisscopyright.ch](http://www.swisscopyright.ch) est régulièrement actualisé;
- le programme de sensibilisation des adolescents «Respect copyright» et la collaboration avec l'association «La Lanterne Magique».

De plus, plusieurs groupes de travail spécifiques ont œuvré dans différents domaines, notamment les évolutions technologiques et juridiques. L'étroite collaboration entre la SSA et Suissimage s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels et sur le plan international.

## 5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses: la publication juridique *SIC!*, le Forum Suisse pour le Droit de la Communication, *Cinébulletin*, *Culture EnJeu*, Cinésuisse, Médias Pour Tous, SAFE (Association suisse de lutte contre la piraterie), ALAI Suisse, Suisseculture Sociale, l'Association contre la disparition des radios et TV (voir aussi page 15). Elle est représentée au Conseil de Fondation de FOCAL et au comité de la Coalition Suisse pour la Diversité Culturelle.

Suisseculture, dont la SSA fait partie, a poursuivi son engagement en faveur des artistes, notamment à l'égard des autorités et du monde politique. Elle a continué d'orchestrer leurs voix dans le cadre de la révision de la LDA, ainsi que de la politique culturelle et médiatique fédérale. La SSA a continué à suivre les travaux de l'association ISAN Berne, ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro international standardisé et reconnu. Jürg Ruchti a poursuivi sa présidence d'ISAN Berne.

La SSA compte parmi les fondatrices du nouveau «service d'expertise pour les litiges concernant les scénarios», devenu opérationnel durant l'automne.

Elle collabore étroitement avec la Fédération Romande des Arts de la Scène (FRAS): ainsi, un atelier de 2 jours concernant les droits d'auteur a été organisé pour la première fois en 2019 à l'intention des administratrices et administrateurs de théâtres.

La SSA a perpétué et renforcé ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire.

## 5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Sous l'égide de Swisscopyright, les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur suisses se sont intensément engagées concernant la révision de la Loi sur le droit d'auteur (voir page 6). Celle-ci a été finalement votée par l'Assemblée fédérale en septembre 2019, mettant fin à un processus qui aura duré une dizaine d'années. Jusqu'au bout, Swisscopyright a dû combattre un privilège qui aurait bénéficié à l'hôtellerie, soit l'exemption des redevances de réception publique pour la réception des programmes radio et TV dans les chambres. Pourtant, il s'agit d'une prestation que les hôtelières et hôteliers facturent à leur clientèle.

La SSA a pris position sur le «Message culture 2021-2024» dans le cadre de la procédure de consultation publique: elle y a dénoncé la paupérisation des artistes, demandé que les soutiens profitent avant tout à la création, soutenu l'idée d'obligation de réinvestissement dans la production audiovisuelle suisse pour les fournisseurs de films en ligne et les télévisions étrangères visant le marché publicitaire suisse. Elle s'y est opposée à la dilution des subventions au détriment des créatrices et créateurs. En revanche, elle a salué le conditionnement des subventions par le respect de rémunérations minimales en faveur des artistes et a préconisé d'étendre la règle au respect du droit d'auteur.



#### 5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

##### CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La CISAC regroupe 232 sociétés de droits d'auteur dans 120 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire, ainsi que les arts graphiques et plastiques). La SSA participe généralement aux réunions et conférences suivantes :

- Le Comité européen de la CISAC, qui traite principalement des évolutions juridiques en Europe ;
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV), qui se consacre au perfectionnement des outils techniques indispensables à l'efficacité des sociétés ;
- Le Comité technique « Médias » dédié aux débats techniques liés à la gestion des droits dans ce domaine ;
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel ;
- L'assemblée générale de la CISAC et le congrès « Writers & Directors Worldwide ».

« Writers & Directors Worldwide », le Conseil international des créatrices et créateurs dramatiques, littéraires et audiovisuels de la CISAC, mène le combat pour améliorer la condition des autrices et auteurs sur le plan mondial.

Le Directeur de la SSA accomplit un mandat de suppléant au Comité des systèmes de l'information (ISC) et fait partie du nouveau Conseil consultatif restreint de sept sociétés du Comité régional européen de la CISAC. Il poursuit également ses activités au Comité exécutif de la CTDLV.

Au printemps, la SSA a accueilli une délégation des nouvelles sociétés brésiliennes DBCA et GEDAR, gérant le répertoire audiovisuel. Ces sociétés souhaitent s'inspirer de l'organisation pratique de la SSA et bénéficier d'une formation efficace dans les domaines des outils et normes internationales de la CISAC.

#### 5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

La SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 33 sociétés de gestion collective (dont la SSA), représentant plus de 140'000 scénaristes, réalisatrices et réalisateurs européens de 25 pays, a pour but de faire valoir les intérêts de ces autrices et auteurs auprès des instances de l'Union européenne. En son sein, les sociétés peuvent échanger au sujet de la politique générale et des stratégies de communication. La SAA les met en œuvre sur le plan de la politique européenne.

Le point d'orgue de l'année 2019 est sans aucun doute la consécration de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique du 17 avril 2019, actant le principe d'une rémunération appropriée et proportionnelle pour les autrices, auteurs et artistes interprètes. La SAA a largement contribué à cet aboutissement par son lobbying constant auprès des décideuses et décideurs de l'Union européenne. La directive ouvre la perspective d'un partage plus équitable des revenus entre autrices, auteurs et plateformes.

Les membres de la SAA ont travaillé sur les aspects pratiques de la mise en œuvre de la directive du 17 avril 2019, réglant la question des droits d'auteur pour les transmissions et retransmissions en ligne des programmes de télévision et de radio. Cette directive facilite l'acquisition des droits, y compris dans les cas où un programme de télévision ou de radio diffusé dans un Etat membre fait l'objet d'une retransmission simultanée, inchangée et intégrale dans un autre Etat membre. Les droits sur les œuvres contenues dans le programme doivent être acquis par l'intermédiaire d'une société de gestion collective.

La SAA intensifie son lobbying à Bruxelles pour contrer les attaques de DigitalEurope (l'association qui défend les intérêts des industries technologiques numériques) à l'endroit de la copie privée.

Les membres de la SAA sont actifs dans les processus de transposition de la directive « Services de médias audiovisuels » du 18 novembre 2018 dans leurs droits nationaux. Cette directive est une avancée concrète vers une concurrence loyale entre les diffuseurs traditionnels et les nouveaux services. Elle prévoit également des quotas d'œuvres européennes dans les offres des médias tant linéaires et que non-linéaires.



# 6 Membres

## 6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2019, l'effectif des membres de la société est de 3'328 sociétaires et ayants droit. La SSA a enregistré 173 nouvelles adhésions et 31 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de François Allaz, Vania Beretta Piccoli Luraschi, Jean-Samuel Curtet, Anne Deluz (ancienne membre du Conseil d'Administration), Marie Doumenach Laforêt, Marie Gaulis, Claude Goretta, Pierre Huwiler, Michel Legrand, Marcel Retchitzky, Michel Tagliabue, François Tallat, Michel Tschampion, Alberto Veronese, Joseph Voeffray.

## 6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 2'232 œuvres au répertoire de la SSA, soit 538 œuvres de plus que l'an précédent (+31.75%). Cette augmentation est principalement liée au répertoire audiovisuel.

## 6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose à ses membres de nombreuses prestations, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de Secours (prévoyance retraite) et de Solidarité
- publication du *Journal de la SSA* (trois fois par an)
- *Infolettre*, la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook (multilingue)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage de la salle polyvalente Michel Soutter, de la salle de conférence Bernard Falciola, ainsi que de l'espace collectif Anne Cuneo
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisual Number) pour leurs œuvres audiovisuelles déclarées au répertoire de la SSA
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)
- avances sur droits

En automne 2019, la SSA a décidé de gérer désormais également tous les contrats d'édition portant sur les traductions d'œuvres scéniques créées par ses membres.



# 7 Les fonds

## 7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds vient en aide aux membres qui se trouvent dans des difficultés financières par des prêts ou des dons.

En 2019, les demandes ont heureusement été rares. Au 31 décembre, 5 membres doivent encore rembourser le fonds pour un montant total de CHF 25'100.–.

Enfin, le Fonds de Solidarité n'a pas été utilisé pour couvrir des droits d'auteur que la SSA n'aurait pas été en mesure de percevoir.

Le fonds s'est également engagé dans l'initiative prise par la SSA de lancer une collecte en faveur de notre ancienne administratrice, la réalisatrice Anne Deluz, hélas décédée en date du 16 novembre 2019.

## 7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »

La Fondation a pour but de réaliser une prévoyance retraite et décès pour les autrices et auteurs sociétaires. L'Assemblée générale de la SSA de juin 2019 a fixé à 4.90 % le taux attribué au Fonds de Secours sur la retenue générale de 10 % en faveur des fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de CHF 908'144.84 (soit CHF 968'144.84 moins la participation aux frais de la SSA de CHF 60'000.–) a été attribuée à la Fondation. Un taux de 14 % a été fixé pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse.

En 2019, 386 autrices et auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, au moins 1 année de sociétariat et avoir perçu au moins CHF 1'000.– de droits d'auteur en 2018. Dans le cadre des mesures transitoires, 12 rentes ont été payées.

Au 31 décembre 2019, la Fondation gérait 890 comptes nominatifs. L'intérêt de rémunération des capitaux s'est élevé à 0.25 % en 2019. La participation aux excédents d'assurance attribuée en début d'année au bénéfice de la prévoyance des assurées et assurés correspondait à 0.72 % des avoirs vieillesse. Ces derniers ont donc été rémunérés au total à 0.97 %.

Le Conseil de Fondation s'est réuni une fois, au mois de mai 2019. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques, renouvelé le contrat avec la Bâloise pour une période de 5 ans et adapté les articles 6, 11 et 15 alinéa 3 du règlement.

Au 31 décembre 2019, le Conseil de Fondation se composait de M<sup>e</sup> Philippe Zoelly – Président, M. Vincent Kücholl – Vice-Président, M. Patrick Willy – Secrétaire, Mmes Pilar Anguita-MacKay, Stefania Pinnelli, Emmanuelle de Riedmatten et M. Jean-Marie Chataignier – Membres.



### 7.3 FONDS CULTUREL

349 autrices et auteurs ont participé à ses concours et actions, dont 105 ont reçu un soutien. De plus, 8 prix ont été accordés dans les principaux festivals de films en Suisse. Le montant total des dépenses du Fonds Culturel, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de CHF 1'032'325.84.

#### SOUTIEN AUX CRÉATRICES ET CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

**Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction**

16 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 25'000.– chacune.

**Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction**

47 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 15'000.– chacune.

**Bourses SSA pour le développement de longs métrages documentaires**

28 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 20'000.– chacune.

#### Atelier Grand Nord (Québec)

Atelier réunissant une douzaine de scénaristes francophones et 7 scénaristes consultants pour examiner et travailler ensemble sur des scénarios. La participation suisse (CHF 9'072.–) est prise en charge par la SSA pour trois quarts et par FOCAL pour un quart.

#### Prix SSA / Suissimage dans les festivals de cinéma

Les Fonds culturels de la SSA et de Suissimage ont financé, à parts égales, des prix dans les festivals suivants:

#### Journées de Soleure

Prix de la relève pour le meilleur court métrage dans la section UpComing Talents: CHF 15'000.–

Prix du public pour les trois meilleurs films d'animation suisses: CHF 10'000.–

UpComing LAB: deux bourses d'encouragement de CHF 5'000.– chacune

#### Festival Visions du Réel – Nyon

Prix spécial du jury pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues: CHF 10'000.–

#### Festival International du Film Fantastique – Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse: CHF 10'000.–

#### Festival international du court métrage – Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse: CHF 10'000.–

#### Festival du film d'animation Fantoche – Baden

Prix « Best Swiss »: CHF 10'000.–

#### Fonds de production télévisuelle Sàrl

Il a été créé par Swissperform, Suissimage et la SSA pour soutenir la production d'œuvres de fiction et documentaires destinées exclusivement à la télévision. Participation de la SSA en 2019: CHF 80'000.–

#### SOUTIEN AUX CRÉATRICES ET CRÉATEURS DE LA SCÈNE

##### Sélection suisse en Avignon

Ce programme d'encouragement à la diffusion internationale en faveur de compagnies, d'autrices et auteurs de théâtre et de danse suisses, a obtenu en 2019 une contribution financière de la SSA de CHF 30'000.–.

##### Soutiens SSA à la commande d'écriture dramatique

Prise en charge jusqu'à 50% de la rémunération de commande de l'autrice ou de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. En 2019, 12 projets d'écriture ont été soutenus avec un montant total de CHF 40'500.–.

##### Aides SSA à l'édition d'œuvres théâtrales

Soutien de l'édition d'œuvres théâtrales d'autrices ou d'auteurs sociétaires avec un montant allant jusqu'à CHF 2'000.– par publication. En 2019, 4 éditrices et éditeurs ont obtenu un soutien pour un montant total de CHF 4'780.–, contribuant ainsi à la publication de 7 pièces.

##### Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre

En 2019, 6 soutiens ont été accordés pour un montant total de CHF 4'882.–.



### **Prix SSA 2019 de l'humour**

Pour la première fois, le Fonds Culturel de la SSA a attribué deux prix de l'humour, d'une valeur de CHF 10'000.– chacun, pour récompenser le ou la meilleur/e humoriste émergent/e et confirmé/e. La proclamation a eu lieu dans le cadre du festival Morges-sous-Rire en juin 2019.

### **Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour**

En 2019, 14 projets ont été proposés au concours. Le jury a attribué trois bourses de CHF 6'000.– chacune.

### **Bourses SSA pour la composition musicale dramatico-lyrique et la musique de scène**

En 2019, le jury a attribué vingt-et-une bourses allant de CHF 2'000.– à CHF 8'000.– pour soutenir la création originale de musique destinée à la scène. Le montant global des attributions s'est élevé à CHF 65'000.–.

### **Bourses SSA pour la création chorégraphique**

Le jury a examiné les 31 projets soumis au concours et a attribué les six bourses en lice pour un montant total de CHF 60'000.–.

### **Bourses SSA – FARS pour les autrices et auteurs des Arts de la Rue**

Le jury a examiné les 6 projets soumis au concours et a attribué trois bourses pour un montant total de CHF 9'000.–. Action en partenariat avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses (FARS).

### **Bourses SSA – t. pour les autrices et auteurs des arts du spectacle**

Le jury a examiné les 31 projets soumis au concours et a attribué trois bourses d'un montant total de CHF 12'000.–. En partenariat avec l'association t..

### **Bourses SSA – ProCirque pour les autrices et auteurs des arts du cirque**

Le jury a examiné les 12 projets soumis au concours et a attribué trois bourses d'un montant total de CHF 12'000.–. En partenariat avec ProCirque, l'association suisse des professionnels des arts du cirque.

### **Résidence « Écriture en campagne » pour les arts du cirque et de la rue**

En 2019, le Fonds Culturel de la SSA a mis au concours une bourse destinée à une compagnie suisse pour le soutien au développement d'une nouvelle œuvre dans le domaine du cirque innovant ou des arts de la rue. La bourse est de CHF 2'200.– pour la compagnie sélectionnée et de CHF 1'200.– pour l'experte ou l'expert qui accompagne la compagnie durant la résidence à Marchin (Belgique). En collaboration avec la SACD, La Chaufferie-Acte1 et Latitude 50 (Belgique).

### **Soutien annuel à la FSSTA**

La FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés de Théâtre Amateur) a reçu comme chaque année un soutien de CHF 5'000.–. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2019, CHF 3'200.– au total ont été versés à quatre troupes.

## **AUTRES SOUTIENS ET CONTRIBUTIONS**

### **Cotisations 2019**

Le Fonds Culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes: Suisseculture, Memoriav, Fondation du Festival del film Locarno, ProShort, Les Amis de la Cinémathèque suisse, Fonction Cinéma, Cinésuisse, SWAN, Coalition pour la diversité culturelle, Suisse Théâtre ITI, Association ProCirque, Société Suisse du Théâtre, Littérature Suisse, et l'association t.. Montant total: CHF 13'000.–.

Une contribution de solidarité de CHF 7'000.– à la revue professionnelle *Cinébulletin* a également été accordée.

### **Frais de jury**

Pour toutes les actions du Fonds Culturel de l'année 2019, CHF 46'546.– ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

### **Actions extérieures**

Par ailleurs, les Commissions Scène et Audiovisuelle ont répondu favorablement à 31 demandes extérieures pour un montant total, en 2019, de CHF 197'065.–.



Retrouvez tous les noms des lauréates et lauréats, les projets soutenus et les montants attribués sous [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch), rubrique « Aide à la création ».

# 8 Organisation

## 8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale de notre société coopérative s'est tenue le 17 juin au Théâtre Sévelin 36 à Lausanne. Elle a approuvé le rapport annuel et les comptes 2018, et donné décharge au Conseil d'Administration.

Dans son rapport, le Président Denis Rabaglia est revenu sur les défis auxquels la SSA a fait face en 2018 : entre les grands dossiers politiques liés aux votations fédérales et un important litige tarifaire, plusieurs facteurs représentaient des menaces pour la bonne marche de la coopérative. Une gestion particulièrement proactive a permis de terminer l'exercice sur un taux moyen des commissions exceptionnellement bas. Ce taux est cependant à relativiser, puisque de nécessaires projets qui avaient été reportés seront désormais mis en œuvre.

Le Directeur Jürg Ruchti a informé sur l'évolution du droit d'auteur en Europe et en Suisse, en rappelant que le principal enjeu pour les autrices et auteurs est actuellement le phénomène du « transfert de valeur » dans l'économie numérique – donc le fait que les plateformes s'arrogent les profits qui découlent de l'utilisation de contenus créés et produits par d'autres. Il a ensuite donné les chiffres-clés de l'année 2018 et rappelé les nouveautés dans les contrats modèles à disposition des autrices et auteurs de la SSA.

Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés pour une période de 3 ans : Fabienne Berger (Scène), Christophe Bugnon (Scène) et Manon Pulver (Scène). Un nouvel administrateur a été élu pour succéder à Louis Crelier après 18 ans de présence au Conseil. Il s'agit du compositeur Arthur Besson, qui représentera le répertoire dramatico-musical au sein du Conseil d'Administration.

Les personnes présentes à l'Assemblée générale ont ensuite rejoint au Centre d'art scénique contemporain Arsenic des autrices et auteurs ayant bénéficié d'une bourse ou d'un soutien du Fonds Culturel de la SSA ces deux dernières années, ainsi que des membres des jurys, productrices et producteurs associés à ces actions, pour la 2<sup>e</sup> Soirée des Lauréats du Fonds Culturel de la SSA. Dans ce contexte, les personnes présentes ont par ailleurs pris congé de Jolanda Herradi, Déléguée aux Affaires Culturelles, après 21 ans d'engagement au sein de la SSA.

## 8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 15 membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 5 reprises. En plus des affaires ordinaires traitées avec attention, le Conseil a débattu de principes qui sous-tendent des propositions de candidatures à des élections au Conseil d'Administration, en particulier de l'équilibre entre sa responsabilité de proposer des candidatures de qualité et la nécessaire ouverture à des candidatures spontanées. Un modus operandi a pu être décidé et sera mis en place dès l'AG 2020. Le Conseil s'est par ailleurs impliqué dans les enjeux d'organisation des Affaires Culturelles. Il a été également obligé de réaménager le budget des actions culturelles à la baisse. Il a cependant donné son feu vert à l'action « De la Scène à l'Écran », qui entend favoriser la rencontre entre autrices et auteurs du spectacle vivant et réalisatrices et réalisateurs. Il a décidé d'ouvrir un nouvel espace collaboratif et de l'appeler « Espace collectif Anne Cuneo » en hommage à la romancière, scénariste et réalisatrice.

### Au 31 décembre 2019 :

Denis RABAGLIA – Président	● P	● P	●
Fabienne BERGER		●	
Fulvio BERNASCONI	●		
Arthur BESSON		●	
Christophe BUGNON		● P	●
Stéphane GOËL	●		
Marie-Eve HILDBRAND	●		
Zoltan HORVATH – Vice-Président	●		●
Antoine JACCOUD		●	●
Gérard MERMET	●		
Stéphane MITCHELL	●		●
Marielle PINSARD		●	
Manon PULVER		●	●
Yves ROBERT		●	●
M <sup>e</sup> PHILIPPE ZOELLY			●

### Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises et les Commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 10 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 5 fois.



## 8.3 RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 8.3.1. Commission Audiovisuelle

Réunie quatre fois l'an passé, la Commission a passé en revue diverses statistiques relatives à la rémunération des cinéastes et artistes, validé l'existence d'un guichet d'expertise de litiges scénaristiques en Suisse, élaboré sa position sur le Message culture 2021-2024, discuté de la nouvelle gouvernance du Fonds de Production Télévisuelle Sàrl et passé en revue – en collaboration avec la Fondation Suissimage – l'ensemble des prix accordés dans certains festivals suisses. En parallèle, elle a décidé de mettre un terme à son action propre de bourses d'écriture de scénarios de longs métrages de fiction, après 20 éditions (et 88 projets soutenus), et de lancer une nouvelle action plus ciblée sur ce segment.

### 8.3.2. Commission Scène

La Commission Scène s'est réunie à quatre reprises en 2019. La répartition du budget sur de nombreuses actions nous mène à statuer sur un nombre important de points lors de chaque séance. Afin de dégager du temps pour des réflexions plus fondamentales, nous avons travaillé à passer certaines bourses en aide automatique, comme le soutien à la commande d'écriture dramatique.

Le budget étant toujours inférieur à celui des années précédentes, la Commission a décidé de ne pas débloquent les actions gelées, mais d'allouer une somme plus importante aux actions ponctuelles.

En plus des sujets traités en 2019, la Commission Scène a apporté son soutien aux propositions de la SSA pour le Message culture, ajouté les « arts du récit » dans les bénéficiaires possibles de la bourse « t. » et créé une bourse pour jeunes autrices et auteurs humoristes avec le Montreux Comedy Festival.

L'édition 2019 de « Textes-en-Scènes » s'est terminée par une lecture des textes à la Comédie de Genève. Malgré un excellent accueil, aucun des textes ne sera directement mis en production par l'un ou l'autre des théâtres partenaires, cependant des mises en lecture sont en discussion. L'action sera repensée pour sa prochaine édition.

Enfin, la Commission Scène a créé un groupe de réflexion interne autour des aides possibles aux autrices et auteurs de théâtre, afin qu'elles soient davantage en adéquation avec la situation actuelle de la création suisse.

### 8.3.3. Commission Communication

La Commission ne s'est réunie que deux fois l'an dernier afin de faire les choix éditoriaux importants relatifs à notre *Journal de la SSA*. De plus, elle s'est penchée sur la communication spécifique du Fonds Culturel. Elle a également procédé à une mise à jour de l'ensemble de la stratégie de communication de notre coopérative.

## 8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	Directeur
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint

## 8.5 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève

## 8.6 PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, l'effectif total s'élève à 17.10 postes assurés par 21 personnes. La diminution de l'effectif entre décembre 2018 et décembre 2019, soit -0.05 poste à plein temps, est liée à -0.10 en raison des mutations au sein des Affaires Culturelles et +0.05 au sein du Département des Ressources Humaines, en conséquence du départ de Geneviève Nosedà en 2018.

### Mutations entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

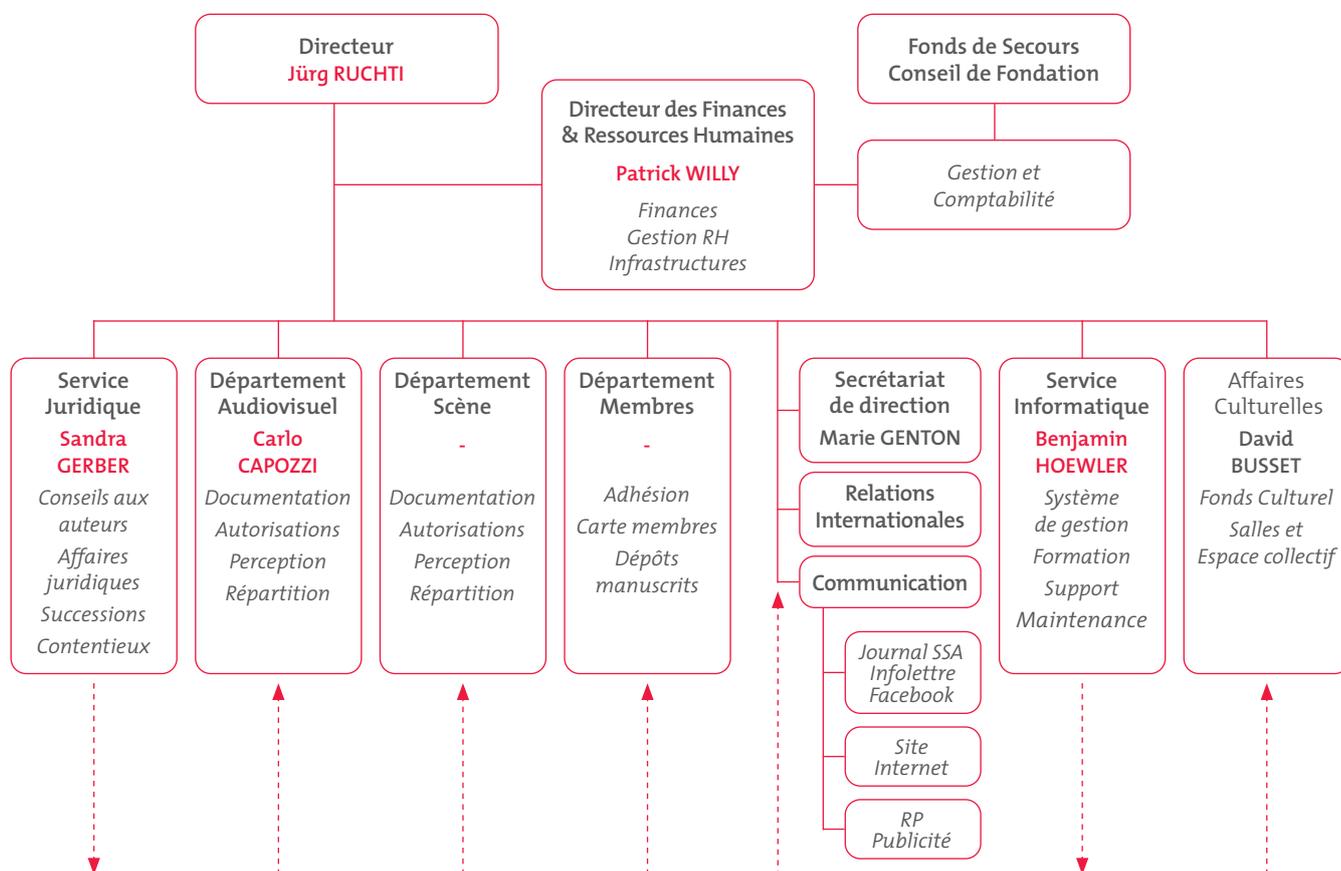
Jolanda Herradi, Déléguée aux Affaires Culturelles, a cessé son activité au 30 juin 2019. David Busset a été nommé Chargé des Affaires Culturelles dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Nalini Menamkat a été engagée en août 2019 pour le poste de collaboratrice administrative aux Affaires Culturelles. Anne-Laure Bagutti, juriste, a cessé son activité le 31 mars 2020. Cette fonction est assumée par Bénédicte Luisier dès le 1<sup>er</sup> avril 2020.

## 8.6 PERSONNEL (suite)

Ricardo ALMEIDA	Départements Finances, Ressources Humaines et Fonds de Secours	Laurette HEINE CICCIO	Département Audiovisuel
Patricia BEAUVERD	Département Scène	<b>Benjamin HOEWLER</b>	<b>Responsable du Service Informatique</b>
Marinella BERTELLI	Département Audiovisuel	Nathalie JAYET	Département Audiovisuel, communication, secrétariat du Conseil d'Administration
Cécile BUCLIN	Département Scène	Simone LIENHARD	Département Audiovisuel
David BUSSET	Chargé des Affaires Culturelles, salles et espace collectif, dépôts de manuscrits	Bénédictine LUISIER	Service Juridique
<b>Carlo CAPOZZI</b>	<b>Responsable du Département Audiovisuel</b> , coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité	Magali MEYLAN	Département Scène
Olivia DUMONT	Réception, administration générale et comptabilité	Nalini MENAMKAT	Affaires Culturelles, salles et espace collectif, dépôts de manuscrits
Rosalba FERREIRO	Département Audiovisuel	<b>Jürg RUCHTI</b>	<b>Directeur</b>
Marie GENTON	Secrétaire de direction, administration générale, Départements Audiovisuel et Membres, Service Informatique	Manuele SARACINO	Département Scène
<b>Sandra GERBER</b>	<b>Responsable du Service Juridique</b>	Tiziana TRAVERSO	Département Scène
		<b>Patrick WILLY</b>	<b>Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint, Fonds de Secours</b>

## 8.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation au 1<sup>er</sup> juillet 2019)

-----> Fonction de support



# 9 Rapport de l'organe de révision

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres, tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 4 mars 2020

L'organe de révision

**ALBER & ROLLE**

Experts-comptables Associés S.A.

**Jean-Charles VITALI**

Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

**Frédéric CROCHET**

Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels comprenant: Bilan au 31 décembre 2019 d'un total actif de CHF 17'835'445.70 / Compte de pertes et profits présentant un bénéfice de CHF 430.13 / Tableau des immobilisations / Tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres / Annexe au bilan au 31 décembre 2019





# 10 Bilan & comptes

## 10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF	2018	2019
	CHF	CHF
<b>Actif circulant</b>		
1 Liquidités et placements bancaires	15'289'646.10	14'834'835.12
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	3'178'458.09	2'779'496.92
3 Créances à court terme droits d'auteur	254'392.57	22'100.45
4 Autres créances à court terme	27'833.79	6.46
Impôt anticipé	2'328.30	2'159.90
5 Débiteurs assurances sociales	32'988.10	41'919.75
6 Comptes de régularisation actif	79'623.47	87'118.00
<b>Total actif circulant</b>	<b>18'865'270.42</b>	<b>17'767'636.60</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
7 Participations	0.00	0.00
8 Immobilisations corporelles	42'902.20	67'809.10
9 Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>42'902.20</b>	<b>67'809.10</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>18'908'172.62</b>	<b>17'835'445.70</b>
<b>PASSIF</b>		
	CHF	CHF
<b>Engagements à court terme</b>		
10 Droits d'auteur à répartir	17'682'785.95	16'784'407.30
11 Droits d'auteur à payer	30'616.05	8'496.22
12 Fonds Culturel	895'470.65	715'118.30
13 Fonds de Solidarité	90'880.21	78'231.20
14 Autres dettes à court terme	0.00	38'144.84
Impôt à la source	0.00	0.00
Créanciers assurances sociales	0.00	1'684.00
15 Comptes de régularisation passif	193'923.02	44'609.67
<b>Total engagements à court terme</b>	<b>18'893'675.88</b>	<b>17'670'691.53</b>
<b>Engagements à long terme</b>		
16 Provisions	0.00	149'827.30
<b>Total engagements à long terme</b>	<b>0.00</b>	<b>149'827.30</b>
<b>Fonds propres</b>		
Résultat reporté	14'069.56	14'496.74
Résultat de l'exercice	427.18	430.13
<b>Total fonds propres</b>	<b>14'496.74</b>	<b>14'926.87</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>18'908'172.62</b>	<b>17'835'445.70</b>



## 10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION		2018	2019
		CHF	CHF
17	<b>Produit net de la perception des droits</b>		
	• de gestion collective obligatoire	544'210.43	639'617.05
	• de gestion collective obligatoire par délégation	379'006.24	332'597.05
	• de gestion collective volontaire	955'597.64	965'037.25
	• de gestion individuelle	928'429.88	1'061'334.07
	Total produit net de la perception des droits	2'807'244.19	2'998'585.42
18	<b>Autres produits d'exploitation</b>	308'785.99	310'128.85
	Utilisation de provisions	0.00	14'238.00
	Total autres produits d'exploitation	308'785.99	324'366.85
	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>3'116'030.18</b>	<b>3'322'952.27</b>
CHARGES ADMINISTRATIVES			
19	Charges de personnel	-2'161'621.75	-2'176'301.30
20	Conseil d'Administration	-231'075.52	-190'966.35
21	Autres charges administratives	-723'701.60	-775'671.58
	Constitution de provisions	0.00	-164'065.30
	Amortissements des immobilisations corporelles	-26'768.15	-29'456.10
	Amortissements des immobilisations incorporelles	-2'189.55	0.00
	<b>Total des charges administratives</b>	<b>-3'145'356.57</b>	<b>-3'336'460.63</b>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-29'326.39	-13'508.36
	Produits financiers	6'701.68	6'254.33
	Frais financiers	-3'998.20	-4'221.09
	<b>Résultat financier</b>	<b>2'703.48</b>	<b>2'033.24</b>
RÉSULTAT ORDINAIRE		-26'622.91	-11'475.12
22	Produits exceptionnels	27'295.54	12'001.05
	Charges exceptionnelles	0.00	-30.70
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>27'295.54</b>	<b>11'970.35</b>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		672.63	495.23
	Impôts	-245.45	-65.10
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		427.18	430.13

## 10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	2018	2019
	CHF	CHF
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	14'069.56	14'496.74
Bénéfice de l'exercice	427.18	430.13
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>14'496.74</b>	<b>14'926.87</b>



## 10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTI- FONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	LOGICIELS	DESIGN IDENTITÉ VISUELLE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	incorporelles	incorporelles	2019	2018
Valeurs comptables nettes au 1 <sup>er</sup> janvier	25'652.05	8'842.60	1'069.15	7'338.40	0.00	0.00	42'902.20	60'972.66
<b>Coûts d'acquisition</b>								
Situation à la fin de l'exercice précédent	648'297.49	156'567.45	131'784.15	109'243.32	508'495.10	33'326.60	1'587'714.11	1'718'662.99
Entrées	27'619.10	11'032.80	0.00	15'711.10	0.00	0.00	54'363.00	10'887.25
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	-11'600.00	-19'486.30	0.00	-9'635.85	-80'402.15	0.00	-121'124.30	-141'836.13
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>664'316.59</b>	<b>148'113.95</b>	<b>131'784.15</b>	<b>115'318.57</b>	<b>428'092.95</b>	<b>33'326.60</b>	<b>1'520'952.81</b>	<b>1'587'714.11</b>
<b>Amortissements cumulés</b>								
	sur 8 ans (12.5%/an)	sur 5 ans (20%/an)	*	sur 3 ans (33.33%/an)	**	sur 5 ans (20%/an)		
Situation à la fin de l'exercice précédent	-622'645.44	-147'724.85	-130'715.00	-101'904.92	-508'495.10	-33'326.60	-1'544'811.91	-1'657'690.34
Amortissements	-12'431.85	-4'772.35	-213.85	-12'038.05	0.00	0.00	-29'456.10	-28'957.70
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	11'600.00	19'486.30	0.00	9'635.85	80'402.15	0.00	121'124.30	141'836.13
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>-623'477.29</b>	<b>-133'010.90</b>	<b>-130'928.85</b>	<b>-104'307.12</b>	<b>-428'092.95</b>	<b>-33'326.60</b>	<b>-1'453'143.71</b>	<b>-1'544'811.91</b>
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	40'839.30	15'103.05	855.30	11'011.45	0.00	0.00	67'809.10	42'902.20

### Règles

Les immobilisations supérieures à CHF 250.– sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.– sont directement portées au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

\* Les aménagements de la salle multifonctions sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12.5% linéaire)

\*\* Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature:

- Les logiciels Internet et le site Internet sont amortis sur 5 ans (20% linéaire)
- Les autres logiciels sont amortis sur 3 ans (33.33% linéaire)

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus partie de l'inventaire physique. Les immobilisations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2019.



## 10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2018	2019
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice	+	427.18	430.13
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	28'957.70	29'456.10
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	-2'247'718.66	398'961.17
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	-176'978.34	232'292.12
Diminution / (augmentation) des créances à court terme	+/-	17'625.00	27'827.33
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	-1'414.95	168.40
Diminution / (augmentation) de débiteurs assurances sociales	+/-	325'640.95	-8'931.65
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	56'545.68	-7'494.53
Diminution / (augmentation) de participations	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	2'019'153.01	-898'378.65
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	7'258.27	-22'119.83
Augmentation / (diminution) du Fonds Culturel	+/-	87'846.88	-180'352.35
Augmentation / (diminution) du Fonds de Solidarité	+/-	-16'290.89	-12'649.01
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	0.00	38'144.84
Augmentation / (diminution) de l'impôt à la source	+/-	-117.57	0.00
Augmentation / (diminution) des créanciers assurances sociales	+/-	0.00	1'684.00
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	106'205.44	-149'313.35
Augmentation / (diminution) des provisions	+/-	0.00	149'827.30
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>207'139.70</b>	<b>-400'447.98</b>
Investissements en immobilisations corporelles		-10'887.25	-54'363.00
Investissements en immobilisations incorporelles		0.00	0.00
<b>Variation des liquidités</b>		<b>196'252.45</b>	<b>-454'810.98</b>
Liquidités au début d'exercice		15'093'393.65	15'289'646.10
Liquidités en fin d'exercice		15'289'646.10	14'834'835.12
<b>Variation des liquidités</b>		<b>196'252.45</b>	<b>-454'810.98</b>
Contrôle		0.00	0.00

## 10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

### GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2019, l'effectif des employées et employés s'élève à 17,10 postes ou 21 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, de permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Il n'existe pas de réserves latentes.

Il n'y a eu aucune erreur dans les états financiers de l'exercice précédent.

### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du Conseil d'Administration et de la Direction.



Mis à part les montants détaillés au point 20 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'Administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice. Les parties liées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Le Conseil d'Administration, à l'exception du conseiller juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des jetons de présence pour la fonction d'administrateur en plus des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres. Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées, car ces transactions ne se déroulent pas en dehors des activités normales de la société.

#### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Tous les actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

#### NOTES

##### 1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes courants, comptes d'épargne et compte à terme) ainsi que du compte bancaire de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.-.

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne et compte à terme) sont évalués à la valeur nominale.

##### 2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'importante diminution de ce poste (CHF -398'961.17) est principalement due à la situation du Tarif commun 12, qui s'est partiellement résolue.

Aucune perte sur débiteur n'a été comptabilisée sur cet exercice.

##### 3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux autrices et auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

##### 4. Autres créances à court terme

Détail du compte courant Fondation	2018		
Solde initial au 1 <sup>er</sup> janvier	45'458.79		
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	-592'172.03		
Remboursement de la Fondation	-45'458.79		
Versement à la Fondation	560'000.00		
Participation de la Fondation aux frais administratifs de la SSA	60'000.00		
<b>Solde au 31 décembre, en faveur de la SSA</b>	<b>27'827.97</b>		
		<b>2018</b>	<b>2019</b>
Diverses créances		5.82	6.46
<b>Total Autres créances à court terme</b>		<b>27'833.79</b>	<b>6.46</b>

##### 5. Débiteurs assurances sociales

Ce poste correspond aux soldes en notre faveur de nos comptes courants auprès des assurances sociales.

##### 6. Comptes de régularisation actif

	2018	2019
Frais divers payés d'avance; loyer, assurances, abonnements, frais informatiques et divers	79'623.47	87'118.00

##### 7. Participations

La SSA détient les participations suivantes:

CHF 20'000.- représentant 1/3 du capital de Teleproduktions-Fonds GmbH, Berne. Cette participation a été amortie en 1999.  
 EUR 1'239.47 représentant 10 parts sociales de la société civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée de droit belge Société des Auteurs Audiovisuels / Society of Audiovisual Authors (SAA), Bruxelles. Ces parts sociales ont été amorties en 2001.  
 CHF 25'000.- représentant 1/3 du capital de l'association ISAN Berne. Cette participation a été amortie en 2015.



## 8. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2019 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

## 9. Immobilisations incorporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2019 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

## 10. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2018	2019
Droits de gestion collective obligatoire : autorisation répertoire dramatique	7'850'244.94	7'426'972.02
Droits de gestion collective obligatoire par délégation : audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	5'952'819.15	5'170'721.06
Droits de gestion collective volontaire : droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées, droits de reproduction, video on demand/Internet	2'815'102.47	2'707'727.04
Droits de gestion individuelle : droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	969'065.30	1'314'312.34
Droits provenant de l'étranger	90'530.24	164'216.91
<b>Sous-total au 31 décembre</b>	<b>17'677'762.10</b>	<b>16'783'949.37</b>
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	5'023.85	457.93
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>17'682'785.95</b>	<b>16'784'407.30</b>

Les sommes comptabilisées pour 2019 relatives au Tarif commun 12, dont la situation est partiellement résolue, s'élèvent à CHF 2'615'469.88 (dont CHF 888'383.89 en vertu de l'autorisation de gestion pour le répertoire dramatique).

## 11. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers auteurs dont le solde est inférieur aux frais de virement bancaire. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

## 12. Fonds Culturel

	2018	2019
Fonds Culturel au 1 <sup>er</sup> janvier	807'623.77	895'470.65
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'318'060.38	1'041'715.59
Entrées actions culturelles	48'445.00	50'696.75
Utilisations actions culturelles	-1'039'213.65	-1'032'325.84
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-239'444.85	-240'438.85
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>895'470.65</b>	<b>715'118.30</b>

Les entrées sont constituées essentiellement des participations de nos partenaires de l'action culturelle « Textes-en-Scènes ».

## 13. Fonds de Solidarité

	2018	2019
Fonds de Solidarité au 1 <sup>er</sup> janvier	107'171.10	90'880.21
Attributions et retenues provenant de droits d'auteur	21.83	50.99
Entrées remboursements de prêts	8'587.28	9'200.00
Utilisations, prêts et dons octroyés	-19'900.00	-16'900.00
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	-5'000.00	-5'000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>90'880.21</b>	<b>78'231.20</b>



#### 14. Autres dettes à court terme

Ce poste représente essentiellement le solde en faveur de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du compte courant Fondation	2018	2019
Solde initial au 1 <sup>er</sup> janvier	-45'458.79	-27'827.97
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	592'172.03	968'144.84
Remboursement de la Fondation	45'458.79	27'827.97
Versement à la Fondation	-560'000.00	-870'000.00
Participation de la Fondation aux frais administratifs de la SSA	-60'000.00	-60'000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-27'827.97</b>	<b>38'144.84</b>

Des acomptes pour un total de CHF 870'000.– ont été versés à la Fondation en septembre et en décembre 2019. Les comptes 2019 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû par la SSA à la Fondation, le solde final dû par la SSA de CHF 38'144.84 a été versé à la Fondation le 17 février 2020.

#### 15. Comptes de régularisation passif

	2018	2019
Frais divers à payer; fichiers internationaux, frais de surveillance, frais d'impression journal, frais informatiques, fournitures, déplacements et représentation, affranchissements, électricité, téléphone et Internet	193'923.02	44'756.17

#### 16. Provisions

Provision pour développements futurs	2018	2019
Situation initiale au 1 <sup>er</sup> janvier	0.00	0.00
Constitution avec effet sur le résultat	0.00	164'065.30
Utilisation	0.00	14'238.00
Dissolution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
<b>Situation finale au 31 décembre</b>	<b>0.00</b>	<b>149'827.30</b>

Cette provision pour développements futurs a été constituée en raison d'encaissements extraordinaires et en accord avec l'autorité fiscale, pour autant que sa dissolution intervienne au plus tard après 5 ans, soit au 31 décembre 2023.

#### 17. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur.

#### 18. Autres produits d'exploitation

	2018	2019
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	239'444.85	240'438.85
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	5'000.00	5'000.00
Participation de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » aux frais administratifs de la SSA	60'000.00	60'000.00
Encaissement frais gestion tarifs en collaboration	1'000.00	1'000.00
Autres produits	3'341.14	3'690.00
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>308'785.99</b>	<b>310'128.85</b>

#### 19. Charges de personnel

La SSA pratique l'égalité salariale homme/femme.

	2018	2019
Salaires	1'733'331.85	1'748'182.25
Indemnités d'assurances et allocations maternité reçues	-7'678.85	-21'907.85
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	193'853.05	201'442.60
Charges de prévoyance professionnelle	235'181.00	237'253.15
Formation et autres charges du personnel	6'934.70	11'331.15
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>2'161'621.75</b>	<b>2'176'301.30</b>
Rémunération brute totale de la Direction (2 personnes)	390'221.25	420'668.00
Rémunération la plus élevée; Directeur	235'300.00	259'000.00



La société est affiliée à AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, dans le but d'appliquer la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations et d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Les risques techniques d'invalidité et décès sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. La Fondation collective supporte le risque de placement. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut être totalement exclu, ce qui nécessiterait des mesures d'assainissement et éventuellement une obligation de versements complémentaires des sociétés affiliées.

	2018	2019
Coût de la prévoyance professionnelle de la Direction	70'410.05	74'325.75
dont coût de la prévoyance professionnelle du Directeur	41'270.70	42'595.70
Coût de la prévoyance professionnelle des employés	166'013.30	162'927.40

## 20. Conseil d'Administration

Les indemnités pour les membres du CA relèvent de deux tarifs: CHF 450.– net pour une séance inférieure à 4 heures et CHF 600.– net pour une séance supérieure à 4 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 580.– net par jour, pour 8 heures de travail. Le Président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2018	2019
Indemnités nettes forfaitaires Présidents et frais de bureau	87'720.00	81'240.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	89'642.35	64'766.95
<b>Sous-total</b>	<b>177'362.35</b>	<b>146'006.95</b>
Charges sociales sur indemnités CA	26'000.00	21'285.45
Frais de déplacements, représentation, réunions et formation	27'713.17	23'673.95
<b>Total</b>	<b>231'075.52</b>	<b>190'966.35</b>

Indemnités nettes individuelles versées:		
Rabaglia Denis, Président de la SSA, Président de la Commission de Communication, Président de la Commission Audiovisuelle	48'720.00	45'240.00
Horváth Zoltán, administrateur, Vice-Président, suppléance présidence de la SSA et de la Commission Audiovisuelle en janvier et février 2018	13'630.00	12'490.00
Berger Fabienne, administratrice	4'650.00	5'550.00
Bernasconi Fulvio, administrateur	10'230.00	2'880.00
Besson Arthur, administrateur	0.00	2'550.00
Bugnon Christophe, administrateur, Président de la Commission Scène dès septembre 2018	16'530.00	27'510.00
Crelier Louis, administrateur jusqu'en mai 2019	5'400.00	3'450.00
Goël Stéphane, administrateur	4'800.00	4'950.00
Hildbrand Marie-Eve, administratrice	5'280.00	4'530.00
Jaccoud Antoine, administrateur	5'850.00	2'550.00
Mermet Gérard, administrateur	4'800.00	3'600.00
Mitchell Stéphane, administratrice, suppléance présidence de la Commission de Communication en janvier et février 2018	14'290.00	4'800.00
Pinsard Marielle, administratrice	2'400.00	4'350.00
Pulver Manon, administratrice	8'100.00	6'000.00
Robert Yves, administrateur, Président de la Commission Scène jusqu'en août 2018	23'810.00	6'570.00
<b>Sous-total</b>	<b>168'490.00</b>	<b>137'020.00</b>
Frais de bureau facturés	8'872.35	8'986.95
<b>Total versé</b>	<b>177'362.35</b>	<b>146'006.95</b>

## Autres montants versés aux membres du Conseil d'Administration

Honoraires versés pour conseils juridiques	2018	2019
Philippe Zoelly, administrateur - Conseiller juridique M <sup>e</sup> Zoelly n'est pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseiller juridique. Le montant est compris dans les « Autres charges administratives ».	40'000.00	40'000.00
Montants versés pour activités en lien avec des actions culturelles	2018	2019
Ces montants sont pris en charge par le Fonds Culturel de la SSA		
Bugnon Christophe, mise en place nouvelle bourse spectacles d'humour et présence festival d'Avignon en 2018	1'740.00	0.00
<b>Total versé</b>	<b>1'740.00</b>	<b>0.00</b>



## 21. Autres charges administratives

	2018	2019
Frais de l'Assemblée générale et du rapport annuel	28'907.71	30'455.71
Frais de locaux	301'057.99	266'412.62
Maintenance infrastructure	16'592.55	53'017.50
Maintenance soft sur mesure	0.00	16'188.65
Frais d'informatique	22'967.45	49'801.80
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	3'280.00	2'405.00
Honoraires organe de révision	13'736.25	14'701.05
Conseils de la fiduciaire	0.00	538.50
Conseils juridiques	40'000.00	40'000.00
Avis de droit	0.00	21'328.25
Conseils fiscaux	290.80	0.00
Honoraires divers	20'085.95	14'837.55
Contentieux	859.00	1'049.55
Projets	0.00	14'238.00
Autres charges administratives	275'923.90	250'697.40
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>723'701.60</b>	<b>775'671.58</b>

## 22. Produits exceptionnels

	2018	2019
Encaissement Caisse de compensation pour stage de mesure de réinsertion	14'560.00	0.00
Autres produits exceptionnels	12'735.54	12'001.05
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>27'295.54</b>	<b>12'001.05</b>

## INFORMATIONS DIVERSES

### CONTRATS À LONG TERME

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	2018	2019
Bail fixe jusqu'au 31.12.2019 pour les bâtiments de bureau	-	-
Bail résilié de manière anticipée pour le 28.02.2019	37'492.32	0.00
Bail fixe jusqu'au 30.04.2021 pour les bâtiments de bureau	-	-
Bail résilié de manière anticipée pour le 28.02.2019	6'593.85	0.00
Nouveaux baux fixes jusqu'au 28.02.2024	1'088'950.00	907'458.19
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>1'133'036.17</b>	<b>907'458.19</b>

Les baux en vigueur au 31 décembre 2019 relatifs aux locaux loués à la Rue centrale 12-14, 1003 Lausanne, arrivent à échéance le 28.02.2024. Sans résiliation des parties, ils se renouvellent tacitement de 5 ans en 5 ans.

### ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'Administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leur impact sur les états financiers.

### SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

### DIRECTIVES DE PLACEMENTS DES LIQUIDITÉS

Les directives internes de placement des liquidités, établies et approuvées par le Conseil d'Administration, sont respectées.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Depuis la date de clôture et jusqu'à la date de la révision, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.



## 10.7 RAPPORT DE SITUATION DE LA DIRECTION

Ce sont des facteurs extraordinaires qui sont à l'origine de l'encaissement très élevé de 2019. Les charges restant maîtrisées, le taux de commission moyen a été abaissé à un niveau qui compte historiquement parmi les plus bas. Les perspectives générales divergent selon les domaines de perception des droits. Les mesures sanitaires prises par les gouvernements à partir de fin février 2020 auront un impact négatif, dont la durée n'est pas prédictible, sur les arts vivants. Jusque-là, l'attractivité de notre répertoire était soutenue par la vitalité du marché et la force de notre sociétariat. La gestion des droits audiovisuels connaîtra dans les prochaines années une transformation qui ira en s'accroissant. L'évolution technologique emporte le public vers les offres délinéarisées. Les licences de diffusion linéaire deviendront donc moins rémunératrices, car ces médias voient leurs moyens baisser. En parallèle, les services délinéarisés sont moins

rémunérateurs pour l'exploitation des œuvres. De plus, le changement du cadre légal concernant les droits de mise à disposition apporte son lot d'inconnues et de lenteurs. En conséquence, la SSA doit maintenant investir pour assurer la rémunération des autrices et auteurs de l'audiovisuel dans un futur où le basculement vers les médias délinéarisés aura eu lieu. Le domaine de la gestion collective obligatoire pourrait à son tour subir les conséquences défavorables de cette évolution.

Nous prévoyons donc, pour les prochains exercices et dans l'attente que le nouveau droit à rémunération concernant la vidéo à la demande déploie ses effets, une baisse de certains secteurs de perception et une augmentation des charges. Le taux moyen de commission augmentera inexorablement; la SSA tentera de contenir cette évolution en persévérant dans l'optimisation des processus et la réduction des frais fixes déjà amorcée.

## Crédits

### PHOTOGRAPHIES

Les images illustrant ce rapport annuel évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'autrices et auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par l'équipe de rédaction en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

**page 2:** *La Revue vaudoise de Cuche et Barbezat*, de et avec Benjamin Cuche, Jean-Luc Barbezat, Marc Donnet-Monay, Carlos Henriquez, Noël Antonini, Christophe Bugnon, Yann Lambiel, Nathalie Devantay, Mirko Rochat, Karim Slama, Pierric Tenthorey, musique Alain Roche. Prod. Montreux Comedy Festival. (Photo: William Gammuto)

**pages 12-13:** *Fête des Vignerons 2019*, conception et mise en scène Daniele Finzi Pasca, textes Stéphane Blok, Blaise Hofmann, musiques Maria Bonzanigo, Jérôme Berney, Valentin Villard, chorégraphies Bryn Walters. (Photo: Julie Masson / Fête des Vignerons)

**page 20:** *Curry Western*, écrit par Kamal Musale, Sylvain Reymond, Robert Appleby et Cédric Basso, réalisé par Kamal Musale. Prod. Louise Productions. (Photo: Louise Productions)

### IMPRESSUM

#### Rédaction

Jürg Ruchti, Patrick Willy, Denis Rabaglia, Christophe Bugnon, David Busset

#### Avec la collaboration de

Cécile Buclin, Carlo Capozzi, Marie Genton, Sandra Gerber

#### Coordination

Marie Genton

#### Traduction allemande

Nicole Carnal, Nathalie Jayet, Nalini Menamkat  
Relecture: Nathalie Jayet

#### Correctrice

Adrienne Bovet

#### Graphisme

Inventaire Communication visuelle Sàrl

#### Impression

PCL Presses Centrales SA

**Clôture de rédaction:** 12 mars 2020

### SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)

